Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260226-D019_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le dix-neuf février, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, REGENT Claude, HEDAN Yves, BLAIRET Guylaine, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : RACAPE Jean-Paul (procuration à HEDAN Yves), LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne (procuration à CHEVREL Nicole), MATHURIN Loïc (procuration à CASSOU DIT MAISONNAVE Joël), BASSEVILLE Cathy.

Secrétaire de séance : REGENT Claude

Conseil municipal – Séance du 26 février 2026

Délibération n° 19 : Subvention pour les projets pédagogiques de l'école publique

La commune prend en charge les dépenses de fonctionnement des enfants de l'école publique. Le Conseil municipal fixe chaque année un forfait par élève pour l'achat des fournitures scolaires.

Madame Le Maire propose d'attribuer, en sus, une subvention de 636 € (106 élèves x 6 €) pour les projets pédagogiques de l'école publique.

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Attribuer une subvention de 636 € à l'école publique pour les projets pédagogiques ;
- Inscrire la dépense au budget primitif 2026

Bordereau adopté à l'unanimité (16 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 03/03/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Claude REGENT

MAIRIE DE STE-MARIE
ILLE-ET-VILAINE